

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Vox / Voto
Akteure	Egloff, Hans (svp/udc, ZH) NR/CN, Schneider-Ammann, Johann (fdp/plr) BR WBF / CF DEFR
Prozesstypen	Volksinitiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Schnyder, Sébastien
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Vox / Voto, Volksinitiative, 2009 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Aussenwirtschaftspolitik	1
Bildung, Kultur und Medien	2
Bildung und Forschung	2
Hochschulen	2

Abkürzungsverzeichnis

OECD Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EVD Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
DFE Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenwirtschaftspolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, l'initiative populaire du GSsA « **Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre** » a été rejetée par 68,2 % des citoyens et tous les cantons. L'initiative visait à interdire l'exportation et le transit de matériel de guerre. Elle proposait des dispositions dérogatoires pour les armes de chasse et de sport ainsi que pour les appareils servant au déminage humanitaire et prévoyait des dispositions transitoires en faveur des régions et des employés touchés par les interdictions. Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative car il estimait que sa politique en matière de contrôle des exportations permettait de tenir compte de tous les intérêts concernés et qu'une interdiction supprimerait la base existentielle de l'industrie indigène de défense. Il considérait toutefois que les conséquences économiques d'une acceptation de l'initiative pour l'ensemble de la Suisse seraient modérées.

Lors de son examen au **Conseil national**, les groupes PDC, PLR et UDC se sont opposés en bloc à l'initiative populaire. Ils ont rappelé que la Suisse n'était pas le seul pays exportateur de matériel de guerre et se sont alarmés des effets d'une interdiction sur le tissu économique et la défense nationale suisse. Le député Borer (udc, SO) a estimé que l'exportation maintenait une industrie d'armement suisse qui permettait d'assurer la sécurité nationale. Le député Schneider-Ammann (plr, BE) a lui affirmé que les répercussions économiques potentielles d'une interdiction toucheraient 10'000 places de travail. L'initiative n'a ainsi été soutenue que par des députés issus des rangs écologiste et socialiste. Ces derniers ont mis en avant des arguments éthiques et humanitaires. Au vu de l'instabilité des pays acheteurs, ils ont estimé que les dispositions en vigueur, interdisant l'exportation de matériel de guerre vers des pays impliqués dans des conflits armés, ne donnaient aucune garantie à ce que le matériel exporté ne fût vendu par la suite à des pays en crise. Les députés Allemann (ps, BE) et Lang (pe, ZG) ont ainsi affirmé qu'il n'était pas possible de concilier la défense des droits de l'homme et la vente de matériel de guerre. Le député Girod (pe, ZH) a lui estimé que le maintien de places de travail ne justifiait pas une forme de commerce fondamentalement nuisible. La cheffe du DFE, Doris Leuthard, a conclu que si l'octroi d'une aide fédérale pendant dix ans permettant de financer une reconversion vers la production de matériel civil avait des répercussions financières peu prévisibles, les conséquences d'une adoption de l'initiative pour l'industrie de l'armement et la Suisse étaient largement prévisibles, à savoir une perte de places de travail, de savoir-faire et de sécurité. Elle a rappelé que les droits de l'homme et le maintien de la paix étaient des critères déjà pris en considération dans le contrôle des exportations de matériel de guerre. Le Conseil national a recommandé au peuple par 131 voix contre 63 de rejeter l'initiative.

Au **Conseil des Etats**, la majorité bourgeoise a estimé que les objections d'ordre économique, budgétaire et sécuritaire primaient sur les considérations éthiques et humanitaires. Le sénateur Frick (pdc, SZ) a tenu à rappeler que la législation suisse en comparaison internationale était l'une des plus restrictives dans sa surveillance des exportations de matériel de guerre. Il a ajouté que la plupart des exportations étaient destinées à des pays de l'OCDE qui utilisaient ce matériel dans le cadre d'opération de maintien de la paix ou de leur propre défense. A l'opposé, le sénateur Recordon (pe, VD) a affirmé que la mission de la Suisse n'était pas de contribuer au surarmement mondial et que des exportations de matériel de guerre nuisaient à sa réputation humanitaire en ne profitant que faiblement à son économie. Le Conseil des Etats a recommandé de rejeter l'initiative par 35 voix contre 7.

La **campagne** a été relativement intense malgré l'attention portée essentiellement sur l'initiative « Contre la construction de minarets » qui était soumise à votation à la même date. Deux camps se sont diamétralement opposés, témoignant d'une nette fracture entre la gauche et la droite et reprenant essentiellement les arguments mobilisés aux chambres. Celui des partisans à l'initiative populaire réunissait le PS, les Verts, le PdT, le PCS, le GSsA, l'Entraide protestante suisse (EPER), Caritas, la Déclaration de Berne (DB) et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). Celui des opposants alliait le Conseil fédéral, le PLR, le PDC, l'UDC, le PBD, les DS, l'UDF, le PDL, la Lega, l'USAM, Economie suisse, l'USP, l'UCAPS et la société suisse des officiers. Le PEV et les Verts libéraux ont laissé la liberté de vote tandis que les syndicats ont renoncé à

formuler une recommandation.

Le 29 novembre, le peuple a **clairement refusé l'initiative par presque 70% des voix**. Tous les cantons l'ont refusé, la Suisse alémanique et les régions rurales l'ont fait de manière sensiblement plus forte.

L'analyse VOX a montré que le comportement de vote a été très fortement marqué par le clivage gauche-droite. Plus une personne se situait à gauche, plus elle se déclarait favorable à l'initiative. Ainsi, 82% des personnes se situant à l'extrême gauche et 57% de celles se situant à la gauche modérée ont accepté l'initiative tandis que 84% de celles qui se considéraient à droite l'ont rejetée. Les personnes se classant au centre de l'échiquier politique ont rejeté l'objet à 80%. Au niveau des affiliations partisanes, seuls les sympathisants écologistes ont approuvés de manière quasi unanime l'initiative, tandis que seulement 58% de ceux socialistes ont suivi la recommandation de vote de leur parti. Quant au bloc bourgeois, les sympathisants du PDC ont rejeté l'objet à 82%, tandis que ceux de l'UDC et du PLR l'ont rejeté respectivement à 87% et 88%. Au niveau des valeurs, le positionnement par rapport à l'armée a joué le rôle le plus déterminant. Les personnes souhaitant renforcer l'armée ont rejeté l'initiative populaire à 83% tandis que celles qui souhaitaient la réduire ont voté à 57% en sa faveur. Au niveau des caractéristiques sociétales et géographiques, le niveau de formation formelle a joué le plus grand rôle. Ainsi, plus la formation était élevée plus la probabilité d'adhérer à l'initiative était grande même si l'opposition à l'initiative a été importante dans tous les groupes : à 77% chez les personnes ayant terminé un apprentissage et à 54% chez les diplômés d'une haute école. Contrairement à l'initiative du GSsA de 1989 sur la suppression de l'armée, le comportement de vote n'a pas été lié de manière linéaire à l'âge. La tranche d'âge s'opposant le plus fortement à l'exportation de matériel de guerre a été celle de 40-49 ans (42%). Au niveau des motifs, les partisans de l'initiative ont mobilisé des raisons principalement éthiques et de politique étrangère, tandis que chez les adversaires la peur de perdre des places de travail a dominé très clairement. La crainte d'affaiblir l'armée suisse n'a été relevée que par 12% des adversaires à l'initiative.

Votation du 29 novembre 2009

Participation : 53.4%
Oui : 837 156 (31,8%) / 0 canton
Non : 1 798 132 (68,2%) / 20 6/2 cantons

Mots d'ordre :

- Oui : PS, Verts, PdT, PCS ; GSsA, Caritas, DB, OSEO.
- Non : PLR, PDC, UDC, PBD, DS, UDF, PDL, Lega ; USAM, Economiesuisse, USP
- Liberté de vote : PEV et Verts libéraux¹

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Hochschulen

En 2012, l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) a mené à bien la récolte de signatures pour **L'initiative sur les bourses d'études**. L'objectif clair de l'initiative est la remise en question de l'article 66 de la Constitution fédérale. Ainsi, alors que l'article 66 stipule que les aides à la formation pour les étudiants dépendent principalement du canton dans lequel ils vivent, l'initiative sur les bourses d'études souhaitait transformer cette compétence cantonale en une compétence fédérale. En outre, les bourses d'études devraient garantir un niveau de vie minimal. Validée, l'initiative a été soumise au peuple en juin 2015. Le Conseil fédéral, conscient des enjeux, mais en désaccord avec les solutions proposées, a présenté un contre-projet indirect. Cette alternative prend la forme d'une révision complète de la Loi sur les aides à la formation. Au final, et à la suite de nombreux débats, la Chambre des cantons ainsi que la Chambre du peuple ont toutes les deux apporté leur soutien au contre-projet indirect du Conseil fédéral. C'est finalement les urnes, après une campagne animée, qui ont livré la sentence finale pour l'initiative sur les bourses d'étude.

Tout d'abord, du côté de l'administration fédérale, opposée à l'initiative, le conseiller fédéral Schneider-Ammann ainsi que le chef de la Conférence des directeurs

cantonaux de l'instruction publique Christoph Eymann (BS, Ldp) se sont exprimés, à plusieurs reprises, contre l'initiative. Les deux principaux arguments avancés prenaient la forme d'une hausse des coûts pour la formation qui serait probablement répercutée sur d'autres postes du budget de la formation et prêterait ainsi la qualité de la formation helvétique, et d'une réduction à néant des efforts d'harmonisation engagés par voie de concordat en 2009. Alors que plusieurs partis de droite se sont exprimés contre l'initiative, le PLR a probablement été le plus virulent dans sa campagne. En effet, le PLR a volontairement orienté le débat vers les universitaires et parlé de salaire minimum pour étudiants, afin de disqualifier l'initiative.

De son côté, l'UNES a pu compter sur le soutien du Parti socialiste, des verts, des Pirates, des académies des sciences ainsi que des professeurs universitaires. Dans la ligne de son initiative, l'UNES a répliqué aux arguments du conseiller fédéral en soulignant que le contre-projet indirect ne permettait pas de couvrir «les besoins réels en volume de bourses d'études». De plus, l'UNES a basé sa campagne principalement sur l'idée d'égalité des chances. En effet, selon les partisans de l'initiative, les disparités au niveau cantonal seraient injustifiables. Alors que les critères diffèrent d'un canton à l'autre, que les montants varient du simple au triple, l'UNES estime de tels écarts infondés.

Finalement, l'initiative a été rejetée par la totalité des cantons et par 72,5% de la population.

Il est désormais temps de jeter un bref coup d'œil à l'analyse VOX de la votation sur les bourses d'études. Selon l'analyse, la votation, ainsi que la campagne, a principalement été marquée par une opposition gauche-droite. Néanmoins, le conflit idéologique ne s'est pas forcément répercuté sur les choix de votes. En effet, dans le cas du parti socialiste, le taux d'approbation n'a pas dépassé les 51%. Ensuite, en ce qui concerne le débat relatif à la répartition actuelle des bourses, une nette majorité des votants, qu'ils aient voté pour ou contre, estime que le système actuel des bourses est problématique. Ainsi, étant donné les résultats, il est évident que la principale raison du rejet de l'initiative se situe dans le fait que le peuple a estimé que la réponse donnée par l'UNES à ce problème n'était pas adéquate. L'autre argument qui a fait pencher la balance en faveur du non se place au niveau du conflit entre fédéralisme et centralisme. Le transfert de compétences proposé, du niveau cantonal au niveau fédéral, n'a pas été jugé optimal. Étant donné que la question de la formation symbolise l'un des derniers flambeaux de la responsabilité cantonale, les votants n'ont pas souhaités éteindre la flamme.

Au final, malgré le refus à une large majorité de l'initiative par le peuple, l'UNES a estimé que le combat n'aura pas été vain. En effet, le thème de l'accès aux études et de l'égalité des chances n'aura jamais été aussi présent dans la presse et dans les débats quotidiens.²

1) FF, 2008, p. 6869 ss. et FF, 2010, p. 3117 ss.; BO CN, 2009, p. 325 ss.; BO CE, 2009, p. 551 ss.; Hirter, Hans / Vatter, Adrian, Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009, Berne 2010, presse du 15.10 au 30.11.09.

2) Tableau analyse votation; VOX Analysis (Deutsch); VOX Analysis (Français); TA, 2.3.15; 24H, LT, Lib, NF, NZZ, TA, 14.4.15; NZZ, TZ, 17.4.15; BaZ, 18.4.15; SGT, 22.4.15; AZ, SZ, 24.4.15; SZ, 25.4.15; NF, 27.4.15; AZ, 30.4.15; 24H, LT, Lib, NF, TG, 1.5.15; BZ, 2.5.15; BaZ, NZZ, 4.5.15; 24H, BZ, SGT, 5.5.15; LZ, TZ, 7.5.15; AZ, TZ, 8.5.15; AZ, NF, NZZ, 9.5.15; AZ, 11.5.15; NF, 12.5.15; BZ, SGT, 13.5.15; LZ, NZZ, 15.5.15; SZ, 18.5.15; LT, 20.5.15; TA, 21.5., 23.5.15; LZ, NZZ, 26.5.15; LZ, SN, TA, 27.5.15; NZZ, 28.5.15; LZ, NZZ, 29.5.15; AZ, BaZ, NF, SGT, 30.5.15; 24H, NZZ, 1.6.15; 24H, LT, OJ, SN, 2.6.15; NF, SGT, 3.6.15; BaZ, LT, NZZ, 4.6.15; LMD, LZ, NZZ, 6.6.15; 24H, NF, 8.6.15; NF, 9.6.15; 24H, 11.6.15; 24H, BZ, BaZ, LMD, LT, LZ, Lib, NF, SGT, TZ, 15.6.15